Divorce : la procédure au Bénin

Catégorie : Mariage / divorce
Source : Code des personnes et de la famille
Validé le : 15/06/2024

Deux types de divorce au Bénin :

1. DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL
- Les deux époux sont d'accord
- Dépôt d'une requête conjointe au tribunal
- Audition par le juge
- Délai : 3 à 6 mois environ

2. DIVORCE CONTENTIEUX
- Un seul époux demande le divorce
- Motifs : adultère, violence, abandon, etc.
- Procédure plus longue (6 à 18 mois)

TES DROITS :
- Garde des enfants : privilégie leur intérêt
- Pension alimentaire : fixée par le juge
- Partage des biens : selon le régime matrimonial

CONTACTS :
- INF — 114 (gratuit)
- Assistance juridique INF : entièrement gratuite